



Le 9 avril 2021

Brenda Lucki, commissaire
Gendarmerie royale du Canada
Quartier général de la GRC
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario) K1A 0R2

Par courriel : Brenda.Lucki@rcmp-grc.gc.ca

Madame la commissaire,

Je vous écris aujourd'hui au nom de quelque 1100 membres civils (MC) de la GRC appartenant aux classifications CP représentées par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) concernant les retards prévus dans le paiement de leurs augmentations salariales rétroactives.

Les membres CP ont la parité salariale avec les fonctionnaires des classifications CS (Systèmes informatiques) correspondantes. La convention collective du groupe Systèmes d'ordinateurs (CS) conclue entre l'Institut et le Conseil du Trésor a été signée le 26 février 2021, pour une durée de trois ans commençant le 22 décembre 2018. L'entente prévoit des augmentations salariales rétroactives au 22 décembre des années 2018, 2019 et 2020.

Les fonctionnaires des classifications CS sont soumis au protocole d'entente concernant la mise en oeuvre de la convention collective du groupe CS, à l'annexe WW. Celui-ci prévoit une prolongation de 180 jours après la signature pour l'application des rajustements salariaux correspondants et des paiements rétroactifs à verser aux employés en raison des retards prévus causés par Phénix. En reconnaissance du retard causé par cette prolongation, les fonctionnaires recevront chacun un paiement unique, n'ouvrant pas droit à pension, de 500 \$.

Aux termes du protocole d'entente du groupe CM de la GRC, à l'annexe VV de la convention collective CS, les membres civils de la GRC sont exclus du protocole de mise en oeuvre, y compris de la prolongation de 180 jours et du paiement correspondant de 500 \$, car ils ne sont pas payés par le système de paye Phénix.

Le Conseil du Trésor nous a récemment informés que les fonctionnaires recevront leur nouveau taux de rémunération le 14 avril 2021 et qu'ils peuvent s'attendre à recevoir leur paye rétroactive le 12 mai 2021. Nous avons également été informés par le Conseil du Trésor, avec confirmation par la GRC, que les membres civils recevraient leur nouveau taux de rémunération à compter du 25 mars 2021. Nous avons été étonnés et déçus d'apprendre que la paye rétroactive des membres civils ne devrait pas être prête avant le 28 juillet 2021.

Lorsque nous avons demandé la raison de ce retard, on nous a dit que selon les directives du Conseil du Trésor données à la GRC, la mise en œuvre doit se faire dans un délai de 180 jours.

Rien ne justifie un délai de versement de 180 jours pour ces membres. Si les augmentations salariales ont pu être traitées rapidement, la paye rétroactive pourrait sûrement l'être aussi. Ce délai est non seulement déraisonnable et injustifiable, mais il va à l'encontre de la procédure établie exclusivement pour les fonctionnaires payés par ce système de paye à la suite du fiasco Phénix. De plus, les conditions auxquelles l'Institut a accepté une période de mise en œuvre différée de 180 jours pour les fonctionnaires n'ont pas été étendues aux membres civils de la GRC, notamment le paiement correspondant de 500 \$ chacun.

Je vous demande donc instamment d'intervenir et d'ordonner que les payes rétroactives soient traitées le plus rapidement possible, au plus tard 90 jours après la date de signature de la convention collective. Si la GRC a besoin de 180 jours pour verser à nos membres leur paye rétroactive, elle devrait aussi leur verser une indemnité de 500 \$ et respecter les conditions dont nous avons convenu pour les fonctionnaires.

J'attends avec impatience votre réponse et votre intervention dans cette importante affaire.

Veuillez agréer, Madame la commissaire, l'expression de mes sentiments distingués.



Debi Daviau
Présidente de l'IPFPC

Cc M^{me} Gail Johnson, dirigeante principale des ressources humaines, GRC
M. John Park, directeur général, Négociation collective et relations du travail, GRC
M. Stephen Diotte, sous-ministre adjoint par intérim, Conditions d'emploi et relations du travail, Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, Conseil du Trésor du Canada